

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à CAHORS            |                             | Départs de CAHORS           |                             | Arrivées à                  |                             |                              |                             |                              |  |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
| CAHORS                       | CAHORS                      | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN                        | BERGERAC                    | BORDEAUX                     | PÉRIGUEUX                   | PARIS                        |  |
| 11 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 17 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 42 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 52 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 51 <sup>m</sup> matin. |  |
| 5 h. » soir.                 | 1 » 00 » soir.              | 2 » 41 » soir.              | 3 » 52 » soir.              | 4 » 18 » soir.              | 5 h. 20 <sup>m</sup> soir.  | 8 h. 8 <sup>m</sup> soir.    | 5 » 52 <sup>m</sup> soir.   | 4 » 39 <sup>m</sup> »        |  |
| 10 h 21 »                    | 5 » 45 » »                  | 7 » 39 » »                  | 9 » 22 » »                  | 9 » 41 » »                  | —                           | —                            | 11 » 7 » »                  | 2 » 48 » soir.               |  |

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 29 Mai.

Après l'étrange conduite du Conseil municipal de Paris, votant un ordre du jour contre le préfet de police, qui a protégé énergiquement la paix publique dimanche dernier, voici que les députés de Paris ont décidé, à la majorité de 10 voix contre 6, d'interpeller le gouvernement pour qu'il désavoue M. Andrieux. Si l'interpellation a lieu avant la mise sous presse de ce numéro, on trouvera plus loin des détails.

La discussion qui s'est produite dans la réunion de ces députés est fort intéressante.

Un ami de M. Gambetta, un rédacteur de la *Republique française*, M. Allain-Targé, a prononcé quelques paroles dignes d'être relevées. La *France* les résume ainsi qu'il suit : « M. Allain-Targé a blâmé la politique générale du gouvernement. Il a parlé du désir qu'a montré le gouvernement d'esquiver la responsabilité de l'application des décrets du 29 mars.

« Bien qu'il blâme autant que personne la politique suivie, il pense qu'il ne faut pas se faire battre sur un petit fait. »

Nous espérons que le *Republicain du Lot* va mettre M. Allain-Targé au même rang que M. Dufour, conseiller général de Cahors.

Mais M. Allain-Targé n'est pas seul à mériter l'excommunication de notre confrère. M. Clémenceau, lui aussi, doit être relégué au plus vile, hors de la coterie sacro-sainte des pors et des infamies purs.

M. Clémenceau, en effet, a parlé comme le dernier des réactionnaires. Nous continuons à citer la *France* : « M. Clémenceau déclare qu'il n'approuve pas les décrets du 29 mars, mais il ne voit pas en quoi ces décrets empêcheraient d'interpeller, comme le pense M. Allain-Targé. Le gouvernement fait de la mauvaise politique; il mène le parti républicain où ne sait où. Dès à présent, on est en droit d'éprouver des craintes sérieuses au sujet des élections générales. »

Horreur, trois fois horreur ! Pleurez et couvrez-vous de longs habits de deuil, aimables partisans de l'exclusion et de la proscription. M. Clémenceau lui-même n'accepte pas la violence inouïe des décrets du 29 mars.

### SÉNAT

Séance du 27 mai.

Présidence de M. Rampon.

Le président lit une dépêche de M. Léon Say remerciant le Sénat de l'honneur qu'on lui a fait. Il annonce qu'il a hâte de prendre possession du fauteuil présidentiel et de se retrouver au milieu de ses collègues.

M. Léon Say demande à être relevé de ses fonctions d'ambassadeur.

Reprise de la discussion de la proposition relative au travail du dimanche.

L'article additionnel de M. Paris est repoussé par 152 voix contre 122.

L'ensemble de la proposition est adopté.

M. Batbie dépose un rapport favorable à la proposition Baragnon sur la valeur identique des diplômes des aspirants à l'auditorat du conseil d'Etat. La discussion est fixée à lundi.

### L'ACTION DES PUISSANCES.

Nous allons probablement voir encore une fois la diplomatie à l'œuvre. Sur la proposition de l'Angleterre, les puissances sont, affirme-t-on, tombées d'accord sur deux modes d'action à employer parallèlement : 1<sup>o</sup> une note identique mettant la Porte en demeure d'exécuter enfin les spéculations du traité de Berlin en ce qui concerne les réformes en Europe et en Asie et les territoires à céder, tant à la Grèce qu'au Monténégro; 2<sup>o</sup> la convocation d'une conférence d'ambassadeurs ou de plénipotentiaires afin de résoudre en principe le différend des frontières turco-grecques. Une fois la question réglée en principe, une commission technique sera instituée pour déterminer le tracé adopté. La conférence se réunirait prochainement dans la capitale de l'Allemagne, sous la présidence du prince de Hohenlohe, suppléant de M. de Bismarck.

Ces résolutions font sans contredit grand honneur aux excellentes intentions du *Foreign Office*, et s'il ne fallait que cela pour obtenir l'application du traité de Berlin dans sa lettre et dans son esprit, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes diplomatiques possibles. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et nous ne saurions trop le répéter, cette campagne diplomatique dont on espère de si beaux résultats, est condamnée à échouer dans sa partie essentielle, c'est-à-dire la question des réformes, par le fait de la rivalité des puissances et l'inertie ou l'impuissance du gouvernement ottoman.

Mais M. Gladstone, autant que son passé permet de le juger, n'est pas un de ces hommes politiques qui adoptent une idée sans s'être, au préalable, rendu compte des difficultés de son application, et qui jettent le manche après la cognée au moindre obstacle. C'est, au contraire, une nature tenace, énergique, sachant ce qu'elle veut et le voulant bien, sans s'embarasser outre mesure des subtilités diplomatiques qu'elle rencontrera sur la route. Attendre de M. Gladstone qu'il se contente de la mince satisfaction résultant d'une rectification de la frontière grecque et de l'aplanissement du litige monténégrin, c'est, à notre avis, singulièrement le méconnaître et, en même temps, ne pas apprécier suffisamment l'importance du rôle de l'Angleterre dans un règlement de la question d'Orient d'après le programme des libéraux anglais.

Aussi pensons-nous, qu'au lieu d'espérer une nouvelle période de temporisations et d'atermoiements, on ferait bien de se préparer à quelques surprises.

(Soleil).

### INFORMATIONS

L'honorable M. Albert Grévy est d'une activité qui le rendrait précieux pour le grand reportage. Il semble n'avoir qu'un pied à terre à Alger.

On a longtemps cherché le mouvement perpétuel. Inutile de se creuser plus longtemps la tête : le mouvement perpétuel est gouverneur de l'Algérie.

Incessamment en partance, M. Albert Grévy fréterait un paquebot et ferait chauffer un train pour venir chercher son mouchoir qu'il aurait oublié sur une table de nuit de l'Élysée.

Lundi dernier, tandis que son devoir exigeait qu'il fût en son palais d'Alger, un devoir n<sup>o</sup> 2 l'appelait au Luxembourg, où il votait.

Nous ne savons si cette *fantasia* est appréciée par les Arabes, mais ce que nous savons, c'est qu'on se plaint à Alger de n'avoir qu'un gouverneur *in absentia*.

L'idéal d'un fonctionnaire de cette importance ne doit pas être, nous semble-t-il, de prendre incessamment, au-dessus des flots de la Méditerranée, la posture du colosse de Rhodes, et le gouvernement de l'Algérie ne saurait être une des formes du grand écart.

(National).

Il paraît à peu près décidé que la distribution solennelle des drapeaux à l'armée, fixée au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, se fera à Vincennes. On eût préféré le Trocadéro pour la mise en scène de cette grande fête militaire. Mais il eût fallu que le Champ-de-Mars fût libre.

On lit dans la *France*, au sujet de cette cérémonie :

Chacun des régiments de notre armée enverra un détachement pour recevoir des mains du président de la République son nouvel étendard.

Nous demandons à M. le ministre de la guerre et au gouverneur de Paris de vouloir bien réserver une tribune entière, spéciale, aux anciens officiers, sous-officiers et soldats décorés, médaillés ou blessés.

De la part de la population, l'empressement sera grand, à coup sûr, pour assister à cette cérémonie militaire; mais nous pensons qu'avant les curieux, il faut placer les vétérans de nos armées, ceux qui ont pris une part glorieuse aux batailles dont les noms figurent sur les drapeaux.

Plusieurs journaux ont été saisis, en Italie, pour avoir publié une lettre de Garibaldi à ses électeurs de Rome.

Cette lettre est un tissu de sottises révolutionnaires et en même temps elle est injurieuse pour la dynastie régnante. On dit le gouvernement disposé à procéder judiciairement contre le général.

Jeudi dernier est venu l'anniversaire des massacres de la rue Haxo, de cette abominable tuerie dans laquelle tombèrent le Père Olivaint, le Père de Bengy, le Père Caubert, l'abbé Planchat, l'abbé Seigneret et avec eux plus de soixante prêtres, religieux, gendarmes, victimes des pires scélérats.

Le maire de Lézignan, vient de faire démolir le calvaire construit sur l'ancien cimetière, pour édifier une école laïque. Cette violation de l'asile des morts a soulevé une profonde indignation dans la commune, où de nombreuses familles ont été obligées de procéder à l'exhumation de leurs chers défunts.

On mande de Lisbonne :

« La translation des débris mortelles de

Vasco de Gama, celui qui le premier a doublé le cap de Bonne-Espérance, a été officiellement fixée au 8 octobre. La flotte prendra part à cette cérémonie qui, du reste, sera principalement maritime. On transportera les ossements de Vasco de Gama de la rive gauche à la rive droite du Tage, en suivant un parcours de vingt kilomètres sur le fleuve. La translation sera opérée sur une corvette de guerre.

Plusieurs nations maritimes se feront représenter à cette solennité. La France et l'Angleterre ont déjà promis d'envoyer des navires.

Le *Journal officiel* a publié un mouvement judiciaire important qui est la conséquence de la mort de M. Gastambide.

M. Massé, conseiller à la Cour de cassation, est nommé président de chambre à la place de M. Gastambide. Il est remplacé par M. Bernard, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Nancy.

M. Bernard entre ainsi de plein saut dans la magistrature par la grande porte de la Cour de cassation. Il est juste d'ajouter qu'il est sénateur de la gauche. Cette nomination est donc toute politique.

Le mouvement judiciaire vise ensuite une seule cour d'appel, beaucoup de tribunaux et de justices de paix. On y remarque des révocations, des mises à la retraite et des démissions auxquelles la politique n'est certes pas étrangère. Ça ne finira donc pas.

La nouvelle que M. le général de Gallifet aurait envoyé des témoins à M. Maret, conseiller municipal de Paris, n'est pas confirmée. M. le général de Gallifet se serait abaissé en tenant compte des insultes d'un souteneur de la Commune.

On dément que M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, ait adressé une ode élogieuse à l'Impératrice Eugénie en 1869.

La disparition du bateau école *l'Atalanta*, dont, malgré toutes les recherches, on n'a retrouvé les traces nulle part, continue à causer une vive inquiétude en Angleterre. Un tribunal d'enquête, présidé par un amiral, doit être institué à Portsmouth, où résident un assez grand nombre de parents des victimes; une cour martiale ne pourrait être tenue, car il n'y a pas de survivants de cet épouvantable naufrage qui coûte la vie à plus de 300 personnes.

L'amirauté a réuni tous les documents relatifs à l'infortuné navire qui a dû être englouti en plein Océan. *L'Atalanta* était une frégate à voiles, en bois, de 958 tonnes, construite en 1844; elle avait entrepris son voyage d'Angleterre aux Antilles dans des conditions assez défavorables, et plusieurs officiers avaient même déclaré qu'elle était en mauvais état de navigabilité. Sa mâture était trop longue et trop lourde, les cordages avaient été remplacés par des câbles en fil de fer; le navire roulait beaucoup et ne se redressait que sous de grands efforts. Il n'y avait à bord aucun appareil à vapeur.

A la réunion qu'a tenue mercredi la Société météorologique de Londres, plusieurs membres ont émis l'opinion que *l'Atalanta*, qui ne marchait qu'à une vitesse de six nœuds à l'heure, avait dû être surprise par la tempête du 12 février, la plus violente que l'on ait signalée pen-

dant les mois de février et de mars.

De nouveaux indices recueillis ces jours ci tendent à confirmer dans l'opinion que le vaisseau-école anglais a sombré au milieu de l'Atlantique. Le capitaine du *Swansea-Castle*, arrivé à Falmouth, a déclaré qu'il y a environ un mois, par le 37° de latitude nord et le 40° de longitude ouest, il a passé à côté d'une bouée de sauvetage peinte en blanc, de la forme en usage sur les bâtiments de guerre, de diverses planches, dont quelques-unes paraissaient avoir servi de panneaux, et d'un tonneau qui devait être à moitié plein, car il ne surnageait pas tout à fait.

Le capitaine du *Medway*, paquebot des Indes occidentales, de Plymouth, a rapporté, de son côté, que le 3 mai, il avait rencontré la coque d'un navire la quille en l'air et flottant au milieu d'une route très fréquentée. Cette coque était recouverte de cuivre et avait dû, suivant toutes les apparences, recevoir un choc. Enfin, la *Pall Mall Gazette* apprend que sur les côtes d'Irlande, on vient de trouver l'arrière d'un navire que l'on croit être l'*Atalanta*.

Les lords de l'amirauté offrent 5,000 fr. de récompense à la personne qui procurera des renseignements de nature à faire connaître les causes de la catastrophe et l'endroit où l'*Atalanta* a péri, ou qui trouvera les premiers vestiges de sa coque ou de son équipement.

A Lyon, le citoyen Rochet, porté contre le citoyen Blanqui, s'est désisté. Le citoyen Ferrer, au contraire, maintient sa candidature. On parle d'un nouveau nom.

On écrit de Marseille, le 27 mai :

Le commissaire central a fait arracher ce matin, sur les murs de la mairie, de la préfecture, du palais de Justice et de la Bourse, une affiche en papier blanc portant ces mots écrits à l'encre rouge : La liberté ou la mort. Le comité révolutionnaire socialiste somme le gouvernement de cesser toute poursuite contre les étrangers qui ont pris part à la manifestation du 23 mai.

Un correspondant de l'*Agence Havas* lui écrit ce qui suit des côtes du Pérou, au sujet de la guerre entre ce pays et le Chili :

Le 31 mars, nous étions à Iquique où nous avons passé 24 heures. Le 2 avril, nous arrivions devant Arica qui est toujours bloquée. Cette ville a été témoin, il y a environ un mois, d'un beau trait de courage; la corvette péruvienne la *Union* était partie de Callao chargée d'armes et de munitions à destination d'Arica. Cette corvette construite à Nantes est un très beau navire armé de 15 canons et doué d'une marche supérieure. Elle arrive en vue d'Arica un beau matin et tout à coup elle se lance à toute vitesse, 16 nœuds, c'est-à-dire près de 30 kilomètres à l'heure et passe au beau milieu de la division chilienne des blocus, composée des cuirassés *Huascar*, *Almirante-Cochirane* et de la corvette *Magellanes*. Le commandant de la *Union*, très bon marin, évite le choc des Chiliens, leur lâchant bordées sur bordées jusqu'au moment où il a mouillé devant la ville, poursuivi par les chiliens qui forent salués par toutes les batteries entourant la place; le moniteur péruvien *Manco Capac* s'est avancé et a canonné les navires chiliens, leur causant quelques avaries et tuant le commandant du *Huascar*.

Le soir même, à 4 heures et demie, la *Union*, après avoir opéré son déchargement, a appareillé et s'en est retournée à travers la flotte chilienne, échappant à toute poursuite grâce à sa vitesse. Elle a reçu quelques projectiles dans sa coque, l'un d'eux a même crevé le tuyau d'échappement de vapeur. Cette opération prouve une fois de plus, qu'un bon navire en bois, de grande marche, monté par un équipage déterminé et un commandant habile, peut se jouer facilement des cuirassés et de toute leur puissance.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

LES PENSIONS MILITAIRES

La 16<sup>e</sup> commission des pétitions de la Chambre a été saisie d'un grand nombre de pétitions de sous-officiers et soldats retraités antérieurement à la loi de 1878, sollicitant une augmentation de pensions.

M. Lavielle, rapporteur, expose en ces termes les motifs de la commission :

Les lois des 22 juin 1878 et 5 et 18 août 1879 ont considérablement amélioré les pensions de tout le personnel des ministères de la guerre et de la marine. Les rapports qui ont précédé ces lois, les discussions auxquelles elles ont donné lieu ont mis en

évidence l'insuffisance absolue des anciennes retraites et la gêne dont souffraient les vieux serviteurs de l'Etat. Aussi peut-on dire qu'aucune mesure ne fut mieux accueillie, qu'aucune n'a jamais répondu à une nécessité plus impérieuse. Les lois que nous venons d'indiquer n'ont malheureusement disposé que pour l'avenir et si elles assurent une aisance relative à ceux dont la carrière active n'a pris fin que depuis leur promulgation, elles laissent dans tout leur dénuement les pensionnaires retraités sous les lois antérieures. Il est vrai qu'un léger tempérament, se trouve prévu dans la loi du 22 juin 1878 et dans celle du 5 août 1879 en faveur des officiers, auxquels il est attribué un secours qui a été, cette année ci, de 150 francs. Mais rien de pareil n'a été écrit pour les sous-officiers, marins et soldats, qui restent ainsi avec les misérables pensions fixées par les anciens tarifs. Aussi de tous les coins de la France, la Chambre ne cesse-t-elle de recevoir des pétitions pour la supplier de mettre fin à une inégalité aussi regrettable. Celles dont votre 16<sup>e</sup> commission est saisie proviennent de 45 départements et portent 13,553 signatures authentiques. Le cri de détresse est le même partout : partout on nous dit : « Vous avez proclamé l'impossibilité de vivre avec nos retraites ; Pourquoi donc nous laissez-vous mourir de faim ? »

Il faut le dire, cette question si précise est une véritable sommation à laquelle nous ne saurions nous dérober. Il existe aujourd'hui environ 65,000 sous-officiers et soldats retraités, tant à la marine qu'à la guerre. Ce sont eux qui ont traversé la période si agitée de l'Empire. Ce sont eux que l'on a vus tour à tour en Crimée, en Chine, au Mexique, en Italie. On peut dire qu'ils ont porté le poids du jour et que ce sont les survivants de campagnes qui n'ont pas été sans gloire pour la France. Ces braves gens ont longtemps souffert en silence ; mais, depuis que l'on a tant fait pour les cadets, ils se croient autorisés à sortir de leur réserve, et ils vous demandent un adoucissement à leur pénible situation.

Nous n'hésitons pas à le dire, nous ne comprenons pas qu'il y ait deux traitements pour nos vieux soldats. La raison, d'accord avec l'humanité, veut que tous soient récompensés de la même manière, ceux d'hier comme ceux de demain. C'est là un principe équitable que nous regrettons de ne pas voir invariablement appliqué.

Mais, sans poursuivre aujourd'hui cet idéal dont les conséquences budgétaires seraient une aggravation de charges que nous ne sommes peut-être pas encore en état de supporter, nous estimons, tout au moins, que l'on doit faire pour les anciens sous-officiers et soldats comme pour les officiers, c'est-à-dire leur accorder un secours jusqu'à ce qu'il soit possible de faire plus.

Les officiers ont reçu cette année 150 fr., en fixant à la moitié la somme à accorder aux sous-officiers, soldats et marins, soit 75 fr., on arriverait à 5 millions en chiffres ronds.

Sans doute, le sacrifice est lourd ; mais il n'est que passager, car la mort va vite dans les rangs de ces vieillards deux fois usés par le temps et les services, et nous devons nous y résigner. Le gouvernement de la République peut, moins que tout autre, marchander les moyens d'existence à ceux qui ont donné toute leur vie au pays et dont les jours sont comptés. Après les lois de 1855 et de 1861, une mesure pareille fut prise en faveur des retraités qui ne pouvaient bénéficier de ces dernières lois. Le passé nous trace notre devoir.

La 16<sup>e</sup> commission des pétitions a l'honneur de proposer le renvoi des pétitions dont il s'agit à MM. les ministres des finances, de la guerre et de la marine.

Le renvoi aux ministres des finances, de la guerre et de la marine a été effectué.

L'EXPOSITION NATIONALE DE PÉRIGUEUX.

Les expositions agricole, horticole, industrielle et artistique de Périgueux, doivent s'ouvrir le 29 courant.

Les agriculteurs pourront voir réunis sur la place Tourny et le cours Michel Montaigne, plus de 700 animaux de toutes espèces et de toutes races. 1,200 machines ou instruments et une collection remarquable de produits agricoles. Les horticulteurs auront à étudier plus de 2,000 plantes rares dans le ravissant jardin des arènes romaines.

Le palais des beaux-arts, celui de l'industrie flanqués de 18 kiosques ou chalets d'exposants construits sous la direction de l'architecte de la ville de Périgueux, seront appréciés par tous les visiteurs. Le jardin qui fait l'ornement de cette exposition remarquable, s'étend sur toute la place Francheville. Mille exposants offrent aux gens d'étude les produits les plus variés.

Un concours musical auquel prendront part 58 sociétés et 3 musiques militaires, suivi d'une splendide cavalcade historique et d'une ascension aérostatique, compléteront admirablement le programme tracé par la municipalité périgourdine.

Des festivals, des fêtes de nuit, des retraites aux flambeaux, etc., rempliront toutes les soirées pendant la durée de l'exposition.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Dans l'après-midi de jeudi, vers 4 heures, le vent du nord-ouest soufflant avec une violence inouïe a soulevé d'immenses tourbillons de poussière sur notre ville. Une charrette chargée de paille qui traversait la place de la Cathédrale, a été renversée en une seconde par l'ouragan furieux, qui a dispersé le chargement aux quatre coins de la place.

Des coups de tonnerre et une ondée ont suivi à peu de distance cette bourrasque, qui devait être produite par le voisinage d'un orage dont le nord de notre département aura sans doute eu à souffrir, car les journaux d'Agen annoncent que la foudre est tombée jeudi soir sur plusieurs points à la suite d'un violent ouragan.

Une bourrasque non moins furieuse se produisait jeudi, à la même heure, sur la ville de Cahors.

La question de la suppression des tambours de l'armée peut être considérée comme absolument décidée. On prétend que sur le champ de bataille le bruit du tambour se confond avec les autres bruits de la lutte et que dans les marches le tambour n'est pas entendu par les soldats des derniers rangs.

Le clairon au contraire est entendu dans la bataille et dans les marches. Enfin le tambour ne peut servir en temps de pluie, il est embarrassant pour la marche et ne permet pas à celui qui le porte d'être armé et de se défendre.

Il est même question de supprimer les musiques des régiments. Le projet consisterait à avoir une musique dans chaque garnison, musique qui n'appartiendrait à aucun corps et suivrait en campagne la brigade.

On écrit de Montpellier :

Des scènes de désordre ont eu lieu à la faculté de médecine et elles ont pris une certaine gravité.

Un professeur a été accueilli par des sifflets et obligé de quitter le cours.

Le doyen Moitassier a été également hué et les cris répétés de vive M. Bouisson ! vive l'ancien doyen ! et demandant la démission du nouveau se sont fait entendre. Le doyen et les professeurs ont été accompagnés à leur domicile par la foule des étudiants qui les couvraient de bouées.

On écrit de Saintes :

Notre ville vient d'être le théâtre d'un drame destiné à prendre place dans la collection des causes célèbres.

Marié à une femme charmante et de la plus grande distinction, M. de T... n'en avait pas moins une maîtresse.

M<sup>me</sup> de T... apprit l'infidélité de son mari et résolut de s'en venger sur la petite ouvrière, Marie M..., à laquelle M. de T... réservait ses faveurs.

Elle se rendit sur une des promenades de Saintes, à l'heure où passait Marie M..., pour se rendre à son travail, et lui jeta au visage le contenu d'une fiole de vitriol.

Marie M..., qui a reçu dans les yeux le liquide corrosif, est à toute extrémité.

A la suite de cette aventure, M<sup>me</sup> de T... a tenté de se suicider, en se précipitant du haut du balcon.

Quant à M. de T..., il a voulu s'empoisonner.

La charmante M<sup>me</sup> de T..., qui est ici l'objet de toutes les sympathies, est aujourd'hui en prison.

Le ministre de la guerre a infligé huit jours d'arrêts au colonel du 63<sup>e</sup> régiment de ligne, qui avait puni un de ses officiers à la suite de l'enterrement civil du père de ce dernier.

On écrit de Poitiers, le 25 mai :

Ce matin, à dix heures et demie, a eu lieu à l'évêché la levée du corps de Mgr Pie. A onze heures, le cortège s'est dirigé vers la cathédrale. La gendarmerie et l'artillerie à cheval ouvraient la marche. Venaient ensuite les pensions congréganistes, la musique de l'artillerie, les séminaires, les curés du diocèse, seize évêques ou abbés mitrés, puis le cardinal Donnet, puis le char

trainé par quatre chevaux et couvert de fleurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par le maire de Poitiers, M. Cantin Meniel ; le commandant de l'artillerie, M. Babinet ; le préfet, M. Granet et le premier président, M. Merveilleux. Derrière le char funèbre, venaient toute la Cour d'appel, les avocats, les Facultés en robe, les autorités civiles en uniforme, les adjoints, le conseil municipal et les membres des divers services publics. Le cortège était fermé par un détachement d'artillerie à cheval et un bataillon du 135<sup>e</sup> de ligne avec sa musique.

On écrit de Dijon au *Moniteur universel* :

La circulaire de M. le ministre de la guerre relative aux enfants de troupe, a reçu son exécution à Dijon, et elle a donné lieu à deux traits vraiment touchants.

L'un des enfants que M. le général Farre voulait arracher aux mères qui l'ont élevé et qu'il aime à suppléer son père de lui permettre de rester auprès d'eux. Son vieux père, brave sergent qui n'a pour toute fortune que sa modeste retraite, n'a pu résister aux larmes de son enfant : il a mieux aimé sacrifier quelques avantages matériels, pour tant bien précieux pour lui, que de subir les conditions tyranniques imposées à son enfant.

Un autre élève des Frères est un orphelin ; il est resté seul avec sa sœur un peu plus âgée que lui ; c'est elle qui l'a élevé, n'ayant d'autres ressources que le produit de son travail. Fils d'un vieux militaire mort au champ de bataille, son frère avait été admis comme enfant de troupe. Il est aujourd'hui rayé des cadres. Ce sera peut-être la misère, la faim même dans cette malheureuse famille... La sœur aînée n'a pourtant pas hésité. Je ne sais si je me trompe, mais n'y a-t-il pas là de l'héroïsme ? Et M. le ministre de la guerre qui, lui, n'a jamais connu les pénibles extrémités de l'indigence, a-t-il songé à tous les résultats que sa circulaire allait produire ?

Les commerçants de la ville de Tours signent et font circuler la protestation suivante, contre l'arrêté par lequel M. Rivière, député, maire de Tours, a supprimé les processions de la Fête-Dieu :

A. M. le maire de la ville de Tours.

Les soussignés, hommes d'affaires et commerçants, ont l'honneur de porter à votre connaissance que la suppression des processions, que vous avez décidée, cause à toutes les branches du commerce un dommage considérable, plus grand sans doute que vous ne le supposez, car elle lui enlève une des meilleures occasions de vente de toute l'année ; aussi croyons-nous devoir, à l'approche de la Fête-Dieu, protester contre votre arrêté, qui atteint la population tout entière, sans distinction de religion et d'opinion.

La rue Porte-Dijéaux, à Bordeaux, a été mise en émoi par un fait très dramatique. Une femme, âgée de quarante sept ans, demeurant rue Ségalier, venait de se jeter sur un passant et de lui lancer à la tête le contenu d'une bouteille de vitriol.

Le passant n'était autre que son mari, qui fut séparé d'avec sa femme.

Des soins empressés lui ont été donnés dans une pharmacie voisine ; ses blessures ne sont pas graves.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 mai.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

M. Clémenceau monte à la tribune. Il raconte les faits tels qu'ils ont eu lieu.

Il rappelle ce qui s'est passé le 3 avril au Père-Lachaise sur la tombe de Florens, et il compare les faits du 3 avril à ceux du 23 mai. Pourquoi le gouvernement a-t-il eu deux attitudes différentes ?

S'il y a eu conspiration, il n'était pas nécessaire de laisser venir les étrangers place de la Bastille, et le gouvernement pouvait bien ne pas leur donner rendez-vous là.

Pour ma part, j'ai déconseillé la manifestation et je ne connais aucun des manifestants. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu dans le nombre, beaucoup de bons républicains.

La manifestation a-t-elle eu lieu réellement ? Non. Elle n'a pas eu lieu.

Bref, le gouvernement s'est attiré les éloges

DERNIÈRE HEURE.

Paris, 29 mai, 6 h. 30, soir.

La commission nommée pour s'occuper des poursuites contre M. le duc Padoue comprend 7 membres opposés et 4 favorables.

La Commission d'enquête sur les déportés proposera d'entendre Rochefort et Trinquet.

Une lettre de Rochefort, dans le *Mot d'ordre*, dit que son fils a été blessé, le 23, sur la place de la Bastille.

Crédit Foncier de France

Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Tous comptes faits et le scrutin d'hier soigneusement vérifié, il y a seulement 28 voix en faveur de l'amendement Clémenceau.

Paris, 29 mai, 3 h. soir.

La nomination de M. Waddington à l'ambassade de Londres paraît rencontrer de nombreux obstacles. Deux autres noms sont mis en avant pour ce poste important : M. Fournier, ambassadeur à Constantinople, et M. Laboulaye.

Paris, 29 mai, 4 h. soir.

Un décret du Président de la République annule la déclaration du conseil municipal de Paris, relative à la manifestation de dimanche dernier, à la place de la Bastille.

Paris, 29 mai, 5 h. soir.

Les troubles s'étant renouvelés à la faculté de médecine de Montpellier, le gouvernement vient d'en ordonner la fermeture.

Bourse de Paris

Cours du 29 Mai.

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. %          | 85 30  |
| — 3 p. % amortissable | 87 00  |
| — 4 1/2 p. %          | 115 25 |
| — 5 p. %              | 118 60 |

motivé ainsi conçu : « La Chambre désireuse de voir le gouvernement adopter une politique de liberté, regrette qu'il n'ait pas eu confiance dans la sagesse de la population de Paris pour l'anniversaire du 23 mai, et passe à l'ordre du jour. »

Le Gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple. Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple qui est adopté par 309 voix contre 31.

La droite s'est abstenue.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 29 mai, 1 h. soir.

La séance d'hier, à la Chambre, qui avait excité une si vive curiosité à cause de l'interpellation de M. Clémenceau, et dont vous connaissez le piteux résultat, est considérée par les journaux de ce matin comme terne et médiocre.

La vérité est que M. Clémenceau et ses amis ont été littéralement écrasés par le nombre. Du reste, tous ceux qui, dans le public radical, conservent une ombre de bon sens, ne s'étaient fait aucune illusion sur l'issue de l'interpellation.

de la réaction, est-là son rôle? Ce qui a eu lieu, c'est une rixe, une boue-colade.

M. le préfet de police est descendu dans la rue et l'on peut dire qu'il a été le véritable manifestant.

La liberté n'existe pas chez nous, et les ministres actuels oublient que sous l'Empire ils combattaient les lois qu'ils appliquent aujourd'hui. Il n'y a, en réalité, que deux politiques : la politique de liberté et la politique de résistance.

Malheureusement, la politique de résistance a toujours prévalu en France. Et cependant il semblerait que la politique républicaine dut, avant tout, être la politique de liberté. C'est le seul procédé de conservation sociale qui n'ait pas été appliqué. Est-ce que l'heure n'est pas venue?

M. Constans, ministre de l'intérieur monte à la tribune :

Il dit qu'il a cru devoir avertir par une note à l'Officiel, que le gouvernement n'autoriserait pas de manifestation en faveur de la Commune.

Après cet avertissement il a pris les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et il a cru bien faire.

En résumé, la pensée du gouvernement est que, quand une manifestation aura un caractère délictueux, force restera à la loi.

M. Clémenceau réplique que les ministres ne défendent la liberté que quand ils sont dans l'opposition.

On veut établir une politique de tendance, en parlant de manifestation à caractère délictueux. M. Clémenceau dépose un ordre du jour

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 20 MILLIONS DE FRANCS — 16, RUE LE PELETIER, A PARIS

Propriétaire du *Moniteur des Tirages Financiers*

SUCCURSALES : Angers—Blois—Bordeaux—Caen—Clermont—Le Havre—Lille—Limoges—Lyon—Le Mans—Marseille—Nancy—Nantes—Nice—Orléans—Le Puy—Reims—Tours—La Rochelle—Rouen—Toulouse.

Paris, le 28 mai.

Nous avons dit, dans notre dernière causerie avec nos lecteurs ce qu'était le *Crédit Général Français*; nous avons montré quel avenir attendait les actions de cette institution de crédit qui prend dans le monde des affaires, une autorité de plus en plus incontestable. La hausse du cours des actions du *Crédit Général Français* montre que nos prévisions tendent à se réaliser largement. Les actions de cette Société sont aujourd'hui à 730 fr. soit 355 fr. nets à payer; elles donnent, d'après les bénéfices du dernier exercice, un revenu de 10 0/0 environ.

Le succès de cette institution de crédit s'explique facilement; entre elle et ses clients la solidarité la plus grande existe.

Le *Crédit Général Français* a cette conviction qu'on n'est une plus grande maison qu'à la condition de faire faire à ses clients de bonnes affaires. On ne conquiert à tout jamais une clientèle qu'en lui donnant des conseils inspirés par une longue expérience des affaires, qu'en lui faisant réaliser de bons placements.

C'est à ce but qu'ont tendu tous les efforts du *Crédit Général Français*; s'assurer, par le choix des placements, par la rapidité de l'exécution des ordres, par une activité incessante à la recherche des bonnes affaires, la fidélité de sa clientèle.

Une grande institution de crédit ne réalise d'importants bénéfices qu'à la condition d'en faire réaliser à ceux qui lui demandent des placements et des services. C'est le meilleur moyen de s'attirer la faveur publique et d'arriver à une haute situation.

C'est en se conformant à ces principes que le *Crédit Général Français* est arrivé à obtenir la confiance de plus de 50.000 clients, tous abonnés à son journal, le *Moniteur des Tirages Financiers*.

Veut-on la preuve de ce que nous avançons? elle est facile à donner; le *Crédit Général Français* s'est occupé, depuis dix ans de rechercher pour sa clientèle des valeurs industrielles donnant un revenu important; il a réussi au delà de ses espérances dans les placements de cette nature.

Pour notre clientèle, il serait inutile de rappeler les valeurs que le *Crédit Général Français* a successivement émises, quelquefois à des dates assez éloignées des unes des autres, car les bonnes affaires de cette nature sont rares et le *Crédit Général Français* a toujours apporté la plus grande attention à l'étude approfondie des affaires qu'il offrait au public.

Mais pour les lecteurs qui ne sont pas encore clients du *Crédit Général Français* ou abonnés de son journal, le *Moniteur des Tirages Financiers*, il est opportun de rappeler la vente des actions du *Malfinado*, opérée par les soins de notre maison il y a déjà quelques années, à 500 fr. Ces titres ont aujourd'hui dépassé 900 fr. et ils ont donné à leurs

propriétaires des revenus s'élevant à une moyenne de 10 0/0 en dix ans.

A quelques années d'intervalle, nous avons offert à notre clientèle les actions et obligations du *Gaz central*. Des obligations nous n'en parlerons pas, c'est une excellente valeur qui a une plus-value importante et dont les coupons ont toujours été payés avec une régularité parfaite. Quant aux actions vendues par le *Crédit Général Français* à 500 fr., elles ont atteint aujourd'hui le cours de 800 fr. et la Société est dans une situation des plus brillantes.

Si nous continuons à parcourir la liste des valeurs industrielles patronnées par le *Crédit Général Français*, nous pouvons citer encore les actions de la *Compagnie Transatlantique* vendues à fr. 595 et qui sont aujourd'hui à 630 fr., mais surtout les actions du *Gaz de Madrid* qui, de 550 fr., leur prix de vente, ont par suite du développement constant de la Société, dépassé aujourd'hui le cours de 1.180 fr.; les acheteurs (et ils sont nombreux dans notre clientèle), ont vu doubler en peu d'années leur capital.

En dehors des valeurs industrielles, nous avons donné à nos clients d'excellents conseils nous leur avons fait acheter notamment des actions du *Crédit Foncier* à 650 fr.; ont sait que ces titres sont aujourd'hui à 1.260 fr. L'espace nous manque et nous ne relations pas les placements fructueux en valeurs d'assurance que nous avons fait opérer à nos clients.

Nous ne voulons constater que ce fait, c'est que nos clients doivent se féliciter d'avoir suivi nos conseils et d'avoir lu attentivement notre organe, le *Moniteur des Tirages Financiers*.

Fort de son expérience et de ses succès passés, le *Crédit Général Français* prépare depuis longtemps et réserve uniquement à sa clientèle une affaire qui est, à tous les points de vue, encore plus avantageuse que celles du *Malfinado*, du *Gaz de Madrid* et autres que nous venons de rappeler. Cette affaire mérite d'attirer particulièrement l'attention de nos clients qui recevront bientôt tous les documents qui s'y rapportent. Elle a été soigneusement étudiée par le *Crédit Général Français*; elle donnera complète satisfaction, nous en avons la conviction, comme revenu et comme plus-value.

LES ACTIONS DE L'AGENCE HAVAS.

Au nombre des affaires industrielles dont le *Crédit Général Français* s'est récemment occupé figurent les actions de l'Agence *Havas*, dont nous avons récemment recommandé l'achat. Nous avons tenu à consacrer à cette valeur un article spécial. Toutes nos prévisions ont été dépassées, et nos clients qui ont acheté ces titres ont fait une excellente affaire. Aujourd'hui on est au cours de 800 fr. environ. C'est une hausse de

200 fr. depuis le jour où le *Crédit Général Français* a patronné cette excellente affaire.

Nous croyons que le mouvement n'est pas encore terminé. En effet, les titres sont fort rares et les acheteurs deviennent de plus en plus nombreux. Du reste plus on approche de la date de l'assemblée générale, plus on croit à la hausse. Les résultats annoncés à cette réunion seront en effet des plus satisfaisants, et les bénéfices encaissés pour l'exercice 1879 appartiennent aux acheteurs actuels.

LES ACTIONS DE LA COMPAGNIE

LE SECOURS

Les actions de cette Compagnie, récemment mises en vente par le *Crédit Général Français* au cours de 725 fr., sont aujourd'hui très recherchées sur le marché à fr. 732.50. L'attention des capitalistes a été appelée d'une manière toute spéciale sur cette nouvelle grande Compagnie à la tête de laquelle se sont placés des hommes ayant une connaissance parfaite des affaires d'assurances. Cette Société dont le capital est de 10 millions de francs, inspire autant de confiance au public que les plus anciennes Compagnies. En outre comme elle est, par la nature de ses opérations, le complément indispensable des Compagnies d'assurances contre l'incendie et de celles sur la vie, ces dernières lui ont fait le meilleur accueil et lui ont immédiatement offert le concours de leur personnel de province; ainsi, une seule Compagnie d'assurances contre l'incendie lui a procuré le concours de 300 de ses agents.

Si nous examinons, d'autre part, les bénéfices que peut avoir la Compagnie, le *Secours* dans ses nombreuses opérations nous croyons que les sinistrés dans les divers cas de même nature que ceux traités par cette Compagnie, n'ont atteint jusqu'ici qu'une proportion très minime. C'est dire que toutes les polices qui seront signées avec cette Compagnie lui laisseront comme disponibles la plus grande partie des sommes qui seront versées.

Il ne faut pas oublier que le capital de la Société est presque entièrement disponible et placé en valeur de premier ordre et il n'est pas douteux que les revenus de ce capital seront suffisants pour faire face aux frais généraux de la Société.

Les actions du *Secours* se sont immédiatement classées. Il y a une garantie certaine de hausse qui sera appréciée par tous les capitalistes sérieux. Aussi, au cours de fr. 732.50, qui représente un déboursé net de fr. 357.50, les actions du *Secours* nous paraissent-elles représenter un placement des plus avantageux.

L'achat d'actions du *Secours*, au cours actuel, constitue un placement d'avenir réunissant toutes les garanties que l'on est en droit de rechercher.

LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCES GÉNÉRALES.

Le *Crédit général français*, dans l'espace de quatre ans, a placé dans sa clientèle, à 3.816 fr. des actions du *Soleil-Incendie* valant aujourd'hui 7.900 fr.; à 425 fr. des actions du *Soleil-Vie* valant actuellement 1.710 fr.; à 3.750 fr. des actions de l'*Aigle* valant 5.150 fr.; le *Crédit général français* avait le devoir de ne pas interrompre cette brillante série de succès; et il a fallu, pour qu'il se déterminât à en patronner les actions, que la Compagnie de *Réassurances Générales* lui parut réunir au plus haut point toutes les conditions désirables d'avenir et de prospérité. Les résultats obtenus ont dès à présent pleinement justifié cette condition.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 7 juin. Il leur sera rendu compte des opérations de la Compagnie, depuis sa création jusqu'à ce jour, et nous sommes en mesure d'affirmer que les communications qui leur seront faites dépasseront toutes les prévisions.

Il est hors de doute que les actions de la Compagnie de *Réassurances générales*, cotées aujourd'hui 610 fr. soit 235 fr. net à payer ne son pas à leur prix réel; que ces titres seront très prochainement de plus hauts cours et que les capitalistes bien avisés qui ont déjà de ces actions en portefeuille ou qui en achètent avant le 7 juin date de l'assemblée générale, sont assurés de bénéficier d'une sérieuse plus-value.

En terminant, nous recommandons à nos clients d'avoir soin de s'abonner, soit pour un an, soit pour trois ans au *Moniteur des Tirages Financiers*, organe du *Crédit général français*. Ce journal leur donnera sous la forme la plus claire toutes les indications dont ils peuvent avoir besoin sur les valeurs de toute nature qui les intéressent. Il publie la liste de tous les tirages.

A une époque où l'épargne s'est vulgarisée d'une façon si merveilleuse, il faut que tout le monde soit abonné à un journal financier. Aucun n'est plus complet, rédigé avec plus d'autorité que le *Moniteur des Tirages Financiers*. Dans aucun autre, on ne trouvera de plus amples renseignements sur toutes les affaires financières.

De plus, l'abonné au *Moniteur des Tirages Financiers* a droit à une prime, le *Calendrier Manuel des capitalistes*, qui lui est délivrée gratuitement, et qui vaut à elle seule le prix de l'abonnement au journal. C'est le résumé le plus complet de toutes les connaissances utiles à ceux qui possèdent un titre, quelconque.

Nous ne croyons pas qu'aucun journal offre à ses lecteurs autant d'avantages de toutes sortes, et nous croyons rendre un véritable service à nos lecteurs en les engageant de nouveau à s'abonner au journal le *Moniteur des Tirages Financiers*.

Adresser les ordres au *Crédit Général Français*, 16, rue Le Peletier, à Paris, ou à l'une de ses succursales en province.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, ai-greurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, in-somnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture, par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Plou-kow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, n° Carbonnety.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CON-

TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

**SAISON DE PRINTEMPS**

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le *sang* (apoplexie), la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les pharmacies. (Exiger chaque boîte la signature **Desbrière** car il y a des contrefaçons.)

**Maladies de Vessie.**

Gravelle urique, dysurie, cystite, catharre vésical et coliques, néphrétiques.

**Guérison certaine**

par les pilules Jules Simon, d'Alger, à l'Arenaria rebra d'Afrique. Prix de la boîte: 3fr. 50, Pharmacie Jules Simon, 2, rue de la Lyre, Alger.

Dépôt à Cahors, Vinel neveu, droguiste.

**L'eau de l'ÉCHELLE, hémostatique** est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le **Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge**, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, apparitions de sang, fièvres etc. Exiger la signature **G. Séguin**, Paris 378, rue Saint-Honoré.

**GRAINE DE LIN TARIN**  
Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS  
CONSTIPATIONS, COLIQUES, DIARRHÉES, MALADIES DU FOIE ET DE LA VESSIE  
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.  
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC  
La boîte: 2 fr. 30  
**DARTRES, DEMAIGNEAISONS, VICES DU SANG**  
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.  
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés propre riétaire-gérant, A. Layton.

**Pharmacie centrale de Cahors.**

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères  
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

**ESCROUZAILLES**

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La **Pharmacie centrale de Cahors** se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bousfos. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Châtres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

**HYGIÈNE SANTÉ**

**Engraissement des animaux**

Faire usage de la **PROVENDE GARREAU**, tonique, apéritive, stimulante. Elle facilite l'engraissement des animaux de ferme et de basse-cour et maintient en état de force et de santé les animaux de travail.

S'adresser à M. COMPAGNON, vétérinaire à Souillac.

**PRIME A NOS LECTRICES**

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les *Samedis*, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**

HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

**RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES**

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

**AU PREMIER CHEMISIER**  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité  
De Lingerie pour homme, sur mesure  
Seule Maison à Montauban  
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE  
Représentée à CAHORS,  
par M. IDEDES,  
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des journaux financiers  
NEUVIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches  
PAR AN  
Semaine politique et financière  
— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.  
**4 FRANCS**  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2<sup>fr.</sup>** LA PREMIÈRE ANNÉE  
Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS  
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taibout — Paris

**GUÉRISON IMMÉDIATE**  
des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE  
En faisant usage continu de la  
**ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE**  
BREVETÉ S.G.D.G.  
ANTI-RHUMATISMALE  
Plus de Rhumatismes Plus de Neuralgies

Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez Mrs Mandelli, frères bijoutiers.  
**ÉTABLISSEMENT THERMAL**  
**VICHY**  
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trajet direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Ecrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
BIEN LE VÉRITABLE  
MCM

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

jusqu'à CENT francs d'acquisition  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois  
Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.  
**EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS**  
**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 105 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°, 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.  
**GRAND ATLAS UNIVERSEL** moderne, par DUBOIS. 40 cartes double in-folio. Prix: 90 fr.  
**TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE** par HERICQ, GERARD et RAVEL. 4 beaux vol. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 162 planches magnifiques coloriées. Prix: 220 fr., payables 25 fr. par trimestre.  
**TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par GERARD, DUBUIS et HERICQ. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 150 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.  
**FLORE MEDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE, par DUPUIS, RAVEL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 122 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.  
**LES TISSUS ANCIENS** du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches hors texte, 300 gravures, 1000 figures, 1000 vignettes, bijoux, fondus, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 40 fr.  
**DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par D'ORNIER et un grand nombre de nos savants érudits. Nouvelle édition, 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix: 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.  
Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES  
**MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLE**  
Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille Patrons, Modèles, Broderies, Crochets  
Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.  
**MUSÉE DES FAMILLES**  
Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, G. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.  
Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46<sup>e</sup> volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1.50, 3 vol. 2 fr. et à partir de 4 vol. 25 en plus par volume. — Nota. — Les volumes reliés se payent 1 fr. 50 en plus par volume.  
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES CONTRE 50CENT. EN TIMBRES-POSTE.

**POÉSIES**  
PAR M. LE V<sup>e</sup> D'ARMAGNAC  
Vol. de 240 pages.  
Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.  
EN VENTE  
CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

1 FRANC PAR AN  
**90,000 Abonnés**  
**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Lots**  
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX** (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
**Il donne** Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse, Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.  
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.